

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co., Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Décembre 1880.

Chronique générale.

Cette fièvre qui vient de s'emparer de la République augmente d'intensité tous les jours.

Elle a commencé par la haine; elle continue par l'odieux, le ridicule, l'absurde.

Après l'accusation portée contre un ministre de la guerre de vendre son pays à l'Allemagne pour les beaux yeux d'une femme galante, il s'est trouvé un membre de la Chambre, député assez naïvement haineux pour lire à la commission d'enquête une lettre d'une dame plus ou moins inconnue — la dame Graux — qui affirme, d'après des conversations avec une autre dame reçue chez M. Emile de Girardin, que le célèbre directeur du journal la France est quelque chose comme le chef général des espions prussiens...

Qu'à un moment donné, M. de Girardin caressait un vaste plan de restauration impériale, en s'appuyant sur l'Allemagne...

Et voici que des entrepreneurs de constructions militaires font savoir qu'ils intentent un procès à plusieurs officiers généraux de l'administration de la guerre qu'ils accusent d'avoir lésé leurs intérêts...

Si cela continue, en vertu de la loi des progressions, avant qu'il soit six mois, toutes les administrations françaises, sans exception, seront sur la sellette dans la personne de leurs chefs grands et petits.

Et la France sera déshonorée du haut en bas.

Est-ce à ce résultat que visent les dirigeants des nouvelles couches ?

Les autres pays ont la peur de leurs misères; nous autres, nous les étalons avec rage.

Nos républicains veulent prouver que tous

les soldats sont des lâches, et que tous les administrateurs sont des voleurs...

En 93, la République coupait le cou aux conservateurs;

La République de 1880 a substitué la dénonciation à la guillotine.

Au lieu de la tête, elle veut prendre l'honneur.

Et cette tactique, d'abord produite par l'esprit de parti, c'est-à-dire par la haine, est devenue une véritable fièvre épidémique.

Le mal se communique et s'étend avec une rapidité effrayante.

De républicain à conservateur, d'opportuniste à radical, de radical à socialiste, les dénonciations vont leur train et ne s'arrêteront plus.

Que doit-on penser de nous à l'étranger ?

Depuis hier, le quai d'Orsay est en possession de toutes les adhésions des puissances signataires du traité de Berlin acceptant l'arbitrage sur la question turco-grecque.

M. Barthélemy Saint-Hilaire — si la Grèce et la Porte acceptent — proposera Berlin comme siège du futur congrès européen.

Une dépêche de Berlin nous apprend aussi que M. de Bismark a déclaré qu'il refusera la présidence de l'arbitrage européen.

Le gouvernement paraît furieux des démonstrations faites à l'Hippodrome de Paris, et telle est la colère du chancelier qu'il ne veut plus entendre parler de propositions françaises relativement à la Grèce.

Une dépêche annonce que M. de Choiseul-Praslin, en quittant la Corse, a pris, au lieu de la voie de Marseille, celle de Livourne.

De Livourne, le sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères s'est rendu à Rome. On nous affirme que son voyage à Rome n'a point pour but de faire visite à quelques-uns de ses parents, mais qu'il a une mission confidentielle auprès du Saint-Père.

rien à innover; les bonnes gens de province se sont ennuyés dans le passé, elles s'ennuient dans le présent, et, très-probablement, elles s'ennuieront longtemps encore dans l'avenir.

Depuis cinq ans que mon ami Henri Bersac habite son paisible chef-lieu de canton, il a essayé, par tous les moyens possibles, de réagir contre cette apathie proverbiale; mis bientôt au courant des us et coutumes de ses imposés, il s'est dit, à son tour, qu'il fallait à tout prix leur imposer un réveil volontaire ou forcé. — Comment s'y est-il pris ? — Dame, grâce à une pointe de diplomatie; — Talleyrand a fait école, et, sans jeter une ombre, même légère, sur l'œuvre éclatante du maître, il y a de ses élèves qui s'en tirent à merveille.

Notre malin percepteur, après quelques mois de séjour, connaissant à fond son personnel officiel et officieux, se demanda quel moyen employer pour écraser la tête de ce reptile affreux qu'on nomme l'ennui ? — Son bon génie lui souffla cette réponse à l'oreille :

« Sers-toi des passions. »

Très-bien; mais quelle était la passion dominante du canton ?

Le jeu. Comme Archimède à Syracuse, Henri Bersac avait trouvé !

Du premier octobre au dernier dimanche de carême, depuis cinq années, et plusieurs fois par

L'incident Graux-Girardin va avoir un épilogue en police correctionnelle. M^{me} de Brimont intenté à M^{me} Graux un procès en diffamation.

La commission de l'enquête Cissej a entendu vendredi M. l'intendant général Guillot, ancien directeur général de la comptabilité au ministère de la guerre.

La déposition de cet ancien fonctionnaire a duré près de deux heures. Elle a porté d'abord sur les faits généraux relatifs au ministère Cissej, et, ensuite, sur les faits particuliers au témoin et qui avaient été, comme nous l'avons déjà dit, l'objet de nombreuses dépositions de la part d'employés subalternes de l'administration de la guerre, garçons de bureau, ouvriers, etc.

M. Guillot a affirmé que, si effectivement des travaux avaient été exécutés dans son château de Laroche-Furet, en Touraine, par le personnel du ministère, ce n'avait été qu'en dehors des heures réglementaires, et qu'il les avait payés pour ce travail. Il a fourni également des explications sur les transports qui ont été faits de Paris à son château et qu'on prétendait avoir été faits au compte de l'Etat.

M. Guillot a ajouté qu'autrefois chef d'un service considérable au ministère de la guerre et fonctionnaire sévère, il avait laissé derrière lui, dans le personnel secondaire, des souvenirs de discipline rigoureuse, qui pourraient bien n'être pas étrangers aux accusations dont il est l'objet. Il a ajouté qu'il avait refusé des avantages considérables et notamment la jouissance d'un hôtel auquel ses fonctions lui donnaient droit.

La commission a recueilli sa déposition et sera amenée, probablement, à rappeler devant elle cet intendant général.

Nous avons annoncé que M. de Baudry d'Asson avait déposé une plainte en séquestration arbitraire contre M. Gambetta, les

questeurs de la Chambre et M. Steger, chef des huissiers.

M. Pauffin, juge d'instruction, a rendu vendredi, dans cette affaire, une ordonnance de non-lieu, conformément aux conclusions de M. le procureur de la République Loëw.

Aux termes de ses conclusions, M. Loëw déclare que « les dignitaires d'une Assemblée parlementaire ne peuvent commettre rien d'illégal lorsqu'ils agissent du consentement de la Chambre pour l'exécution du règlement qui forme la loi de tous les membres de l'Assemblée. »

De son côté, le juge d'instruction a motivé son ordonnance en alléguant « qu'il n'a pas qualité pour instruire et engager l'action publique contre les députés, et que, d'ailleurs, les limites du règlement de la Chambre, voté par chacun de ses membres, n'ayant pas été dépassées, il n'a pas pu y avoir ni crime, ni délit. »

M. de Baudry d'Asson a fait opposition à cette ordonnance, et l'affaire s'instruira devant la chambre des mises en accusations.

On nous donne aujourd'hui comme certain qu'après le décès de M^{me} Thiers on a trouvé dans les papiers du premier Président de la République des lettres fort compromettantes pour de hautes individualités républicaines, et que, malgré l'intervention hâtive de M. Barthélemy Saint-Hilaire, ces lettres vont faire du bruit dans le monde politique.

Dans une réunion qui a eu lieu dimanche, à Belleville, plusieurs individus ont demandé qu'une pétition soit adressée prochainement à la Chambre en faveur du rétablissement de la garde nationale, dont feraient partie tous les électeurs.

LES INONDATIONS ET LE BILLARD.

Sous ce titre, l'Indépendant d'Indre-et-Loire,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SERMENT D'UN ÉTUDIANT

(Conte de Noël)

La petite ville de X... ne la nommons pas pour éviter toute personnalité, — possède un percepteur des contributions directes, et cet honorable fonctionnaire est un de mes amis.

Son bureau ouvre à neuf heures et ferme à quatre heures, toute l'année; c'est dire que les soirées sont longues en province.

En été, il y a, pour se distraire, les promenades sur les quatre routes qui traversent la localité; puis la chasse ou la pêche en temps permis; en hiver, c'est une autre affaire: quand s'allument — à défaut de la lune — les becs de gaz municipaux, chacun se prend à souhaiter que neuf heures sonnent bien vite pour aller dormir jusqu'au lendemain matin, faire son tour de cadran, comme on dit, et les jours succèdent aux jours, les mois aux semaines, sans que rien vienne troubler cette harmonie soporifique et ennuyeuse; mais, de ce côté, il n'y a

semaine, les gros bonnets de l'endroit se réunissent donc chez le percepteur, et, de sept à dix heures, se livrent, avec une furia toute française, aux multiples hasards du valet noir; le perdant met un sou sous le chandelier; c'est sa punition.

Ne riez pas, lecteur, en apprenant le chiffre de l'enjeu: un million n'est qu'un sou multiplié un certain nombre de fois.

Mais comment employer ce sou ?

Voilà ce que se demandèrent, dès le premier soir, les chevaliers du valet noir; — l'un voulait empocher purement et simplement, — c'était pratique; — la majorité, pourtant, pencha d'un autre côté; — un second parla de remettre le total de l'hiver entre les mains du bureau de bienfaisance; chacun fit la grimace, et le plus philanthrope déclara aussitôt que l'aumône encourageant la paresse, il n'y avait pas lieu de s'arrêter à cette idée; — un troisième proposa de créer une cagnote et de s'en servir pour un colossal réveillon chaque année. — Tout le monde applaudit.

Il y a un an, je recevais un télégramme ainsi conçu :

« C'est lundi notre réveillon; je t'attends, comme tu me l'as promis aux vacances dernières; ne manque pas. »

Ton ami, H. BERSAC. A l'heure dite, j'arrivais à X...

II

Le festin commença vers une heure du matin; pour tout au monde, les convives n'auraient voulu enlamer le premier morceau avant la fin de la messe de minuit; c'est un usage, et, en province, les usages ont force de loi.

Ce repas fut pantagruélique et plein d'entrain; la cave de l'amphitryon, très-variée et fort estimée, complétait le menu; j'ai rarement vu, dans un dîner de vingt couverts, plus de gaieté de bon aloi, et surtout plus de franche cordialité.

Le café fut servi non dans un salon à part, comme l'exigent les lois de l'étiquette contemporaine, mais à l'ancienne manière, c'est-à-dire dans la salle même du festin. — En attendant le lever de l'aurore — et l'aurore est bien tardive le 25 décembre — les uns causèrent politique, les autres de la troupe de théâtre en tournée dans le canton; les enragés du valet noir se mirent bravement à leur jeu favori; pour moi, j'allai fumer un cigare dans le petit bureau contigu à la pièce principale; mon ami Bersac m'y rejoignit aussitôt.

— Eh bien, me dit-il, comment trouves-tu notre réveillon ?

— Superbe. — Et les convives ? — Charmants; de plus, tes vins sont exquis. — Flateur !

feuille bonapartiste, publie les lignes suivantes :

« De tous côtés, nous recevons des nouvelles d'inondations. Des récoltes sont perdues, des cabanes entraînées, des bestiaux noyés, des victimes ont péri. »

« Il y a quelques années, en face de faits semblables, l'élu du Peuple, Napoléon III, parlait pour porter des secours lui-même aux malheureux inondés et partager leurs douleurs et leurs dangers. »

« Cet argent, il le prenait sur sa liste civile impériale, dont il ne pouvait faire un meilleur emploi. Vendredi soir, en face de semblables malheurs, où était le président de droit de la République, M. Grévy, et le président de fait, M. Gambetta ? »

« Ils étaient au Grand-Hôtel, à suivre, avec une émotion palpitante, une partie de billard. »

« Voilà l'emploi du temps des élus des Chambres, en comparaison de l'élu du Peuple. — Comme trait de mœurs et comme photographie de notre état social, ce rapprochement nous a paru saisissant. »

« Il faut que le Peuple compare et juge ! »

« Le billard-match du Grand-Hôtel s'est terminé vendredi soir par la victoire du champion français, M. Vignaux. »

Avant-hier a eu lieu, à Besançon, la pose solennelle d'une plaque commémorative sur la vieille maison où, le 26 février 1802 (7 ventôse an X) naquit Victor Hugo. Le grand poète catholique et royaliste est rabaisé par la démonstration républicaine au niveau d'un petit démagogue. Nous le plaignons sincèrement de s'être exposé à des hommages qui ne peuvent que nuire à sa gloire.

LE PROCHAIN TIRAGE AU SORT.

Par décret du Président de la République, l'examen des tableaux de recrutement de la classe de 1880, et les opérations du tirage au sort des jeunes gens compris dans cette classe, commenceront le 24 janvier prochain.

Aussitôt après le tirage au sort des jeunes gens de chaque canton, le sous-préfet enverra au préfet du département une expédition authentique de la liste de tirage, ainsi que procès-verbal de l'opération. Au moyen de ces documents, le préfet formera un état indiquant par canton le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage. Cet état devra être adressé au ministre de la guerre, dès que le tirage au sort aura été terminé, et le 24 février au plus tard. Un décret déterminera ultérieurement les autres opérations de l'appel de la classe.

Le ministre de la guerre a adressé à ce sujet aux autorités militaires et civiles, une circulaire dans laquelle sont indiquées certaines prescriptions relatives aux doubles inscriptions et aux dispenses du service d'activité en temps de paix. La plupart des doubles inscriptions proviennent de ce que les engagés volontaires, déjà inscrits sur le tableau de recensement de la commune où ils

ont leur domicile légal, se présentent encore presque tous devant le maire de la localité dans laquelle ils tiennent garnison pour concourir au tirage au sort, ce dont ils devraient s'abstenir dorénavant.

En ce qui concerne les dispenses, le ministre recommande aux préfets d'appeler tout spécialement sur ce point l'attention des maires. Ceux-ci devront questionner chaque inscrit sur sa situation de famille afin de s'assurer s'il ne se trouverait pas dans l'un des cas de dispense déterminés par la loi.

Les jeunes gens qui auront à invoquer simultanément les droits à dispense spécifiés par les articles 17 et 20 de la loi, devront déclarer par écrit celui des deux droits dont ils entendent se prévaloir, et on leur fera remarquer que si les effets de ce droit venaient à cesser, ils ne pourraient plus invoquer à nouveau le motif pour lequel ils n'auraient pas opté.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Le gouvernement a repoussé la pétition demandant la réinstallation de la langue française dans l'enseignement primaire en Alsace.

Il ne sera fait aucun changement dans les mesures adoptées.

L'Empereur a de même repoussé la pétition signée par 40,000 catholiques, demandant l'abrogation des lois de mai.

— M. de Bismark a jeté le masque : il n'accepte ni Bruxelles ni Berne pour la future conférence médiatrice, et poursuit, sans se préoccuper des autres puissances, son plan de médiation germanique pur et simple.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 décembre.

L'ouverture de notre Bourse confirme nos prévisions d'hier : la fermeté de notre marché et la progression de nos cours continuent régulièrement sans secousse violente ; les consolidés nous parviennent à la seconde cote avec 1/8 de hausse ; nos valeurs accentuent le mouvement ; le 5 0/0 enlève successivement le cours de 119.50 à 119.60 : gagnant 0.25 sur la clôture d'hier ; le 3 0/0 débute à 84.40 sans changement.

Toutes nos valeurs de crédit subissent l'influence de nos fonds d'Etat : la Banque de Paris cote 1,668, et le Comptoir d'escompte 1,005.

Les transactions sont sérieuses sur les actions de la Société nouvelle, l'épargne se porte sur cette valeur qui sous peu doit justifier nos prévisions. Le Crédit foncier poursuit sa marche en avant : après avoir débute à 1,450, il enlève avec facilité les cours de 1,455 et 1,462, gagnant 15 fr. sur la clôture d'hier.

Nos Chemins sont bien tenus et demandés, le Midi à 1,128.75, le Nord à 1,730 et le Lyon à 1,500 ; quant à l'Orléans, quoique sa marche progressive soit lente, les transactions notées sur ce titre font présager sous peu un mouvement de hausse plus accentué. La baisse s'est arrêtée sur les actions du Gaz et des Omnibus ; tout fait supposer que ces valeurs vont reprendre leur marche normale et rationnelle.

des plus étonnants, que tout le monde ignore, tu n'en parleras à personne tant que mon cher voisin vivra.

— Soit.

— Je commence.

(A suivre.) SOPHONYME LOUDIER.

MUSÉE DES FAMILLES

41, Rue Saint-Roch. — PARIS.

C'est une singularité de notre temps qu'une publication qui, depuis 50 ans, n'a pas varié de direction, tout en s'améliorant sans cesse, tout en se tenant au courant de tout ce qui se dit, se fait, se découvre dans le monde, traitant des questions littéraires, de l'histoire vraie, des voyages, donnant des études de mœurs excellentes, des romans ou nouvelles fort attachants, et tout cela bien dit, bien écrit, sans faire une seule fois appel aux passions grossières ou brutales. Et, ce qui est plus singulier encore, c'est que cette publication a un prodigieux succès qui se poursuit depuis tant d'années, tellement il est devenu l'ami de toutes les conditions, de tous les âges. C'est du MUSÉE DES FAMILLES dont nous voulons parler et dont nous n'aurions rien à dire, car tout le monde le connaît en France et en Europe, si nous n'éprouvions le besoin de le féliciter, de l'encourager et d'en propager encore l'action et l'influence par le temps de débauche littéraire qui court.

Sans trop de souci de ses intérêts, notre vieil ami, le MUSÉE DES FAMILLES, a abaissé le prix des collections ; l'an dernier, il a mis à 4 francs le prix

Chronique militaire.

Voici le complément de la note que nous avons reproduite hier :

On va mettre à l'essai dans l'armée le service à quarante mois. Le ministre a donné l'ordre d'accorder des congés de trois mois aux classes 1876 et 1877. Les hommes de ces classes devront être en route le 31 décembre. Ils ne toucheront aucune indemnité de route pendant leur congé. On ne doit pas dépasser 24 0/0. L'année prochaine on ira jusqu'à 50 0/0. On n'accordera ces congés aux militaires gradés qu'autant que le service n'en souffrira pas. Le ministre donne à cette mesure une raison d'économie.

Pendant le premier trimestre de 1881, les officiers pourront obtenir un congé de deux mois.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Huit jours se sont déjà écoulés depuis que le commerce de Saumur a exposé à M. le Maire les conséquences fâcheuses de la mesure que MM. les officiers et sous-officiers ont dû prendre par suite du manque d'égards de M. le Commissaire de police, et nous n'avons pas encore vu dire que M. le Maire soit intervenu pour rétablir la bonne harmonie.

C'est urgent cependant et pas très-difficile. Que faut-il, en effet ? Que celui qui a fait l'offense publique fasse aussi une réparation publique. C'est ainsi du moins que cela se passe dans toutes les sociétés, et la municipalité ne doit pas prétendre en exempter son commissaire de police.

La première session des assises de Maine-et-Loire, pour 1881, s'ouvrira à Angers le 7 février prochain. Elle sera présidée par M. Morainville, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, assisté de MM. les conseillers Planchenault et Charil de Ruillé.

Le Journal d'Indre-et-Loire propose l'épigramme suivante pour le Conseil municipal de Tours :

Ci-gît un corps municipal
Qui fit plus de mal que de bien.
Le bien qu'il fit, il le fit mal ;
Le mal qu'il fit, il le fit bien.

En combien d'autres localités cette épigramme pourrait-elle trouver son application !

LE CONSEIL MUNICIPAL DE NANTES.

Le conseil municipal ne sait faire des économies qu'en supprimant les modestes allocations accordées aux œuvres charitables de notre ville, lisons-nous dans l'Espérance du Peuple. Mais pour les lampions du 14 juillet il devient prodigue, ce sont DIX-SEPT MILLE FRANCS qu'il lui faut.

M. Henri de Cornulier a protesté avec énergie contre une prodigalité pareille prélevée sur la bourse des contribuables, dans un moment où le commerce est nul et où la

détresse est générale. Il a fait remarquer que, sous les tyrans, les fêtes nationales coûtaient à peine CINQ A SIX MILLE FRANCS, et la majeure partie de cette somme était employée en secours aux indigents.

Les républicains francs-maçons méprisent les pauvres et dépensent follement l'argent des contribuables. C'est leur manière à eux d'administrer la fortune publique.

— Le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal de Nantes nous apprend que le budget de 1881 dépassera CINQ MILLIONS CINQUANTE MILLE FRANCS.

— Notre dette municipale est de DIX-HUIT MILLIONS, dit l'Espérance du Peuple, et les bourgeois francs-maçons qui se sont chargés de gérer les finances de la Ville, ne la trouvant pas encore assez forte, veulent doubler leurs écoles sans Dieu dans chacun de nos arrondissements.

Si les électeurs ne se lassent pas de payer, ils donneront encore leurs suffrages aux conseillers actuels.

C'est rendre un bien mauvais service aux instituteurs que de les transformer, comme le gouvernement s'applique à le faire, en agents du gouvernement. Le maître d'école, autrefois, était l'homme de confiance des pères de famille. Ceux-ci savaient qu'en définitive ils exerçaient sur lui un contrôle. Aujourd'hui l'administration veut faire de chaque maître d'école une sorte de commissaire communal. Nous avons pour amis un grand nombre d'instituteurs ; ils nous ont écrit qu'ils sont très-malheureux de ce qui se prépare. Les fonctions d'agents politiques du préfet leur déplaisent ; ils sentent qu'en les exerçant ils perdent leur autorité personnelle. Vienne un changement de gouvernement, ceux qui se sont compromis avec celui-ci seront mal notés. C'est aussi à une réflexion qui leur suggère bien des appréhensions.

Un journal rappelle que le gouvernement vient de demander aux Chambres autorisation d'acheter le mobilier d'un théâtre, le théâtre de l'Odéon, à Paris. Cela coûtera 477,254 fr. C'est autant que les cultivateurs devront payer de plus. S'il y a quelque chose d'odieux, c'est qu'un pauvre cultivateur du Poitou, de l'Anjou ou de la Bretagne, qui jamais peut-être n'ira à Paris, fournisse aux dépenses du luxe qui se font dans la grande ville. Si les Parisiens veulent des spectacles, qu'ils les payent, mais imposer de ce chef une charge aux habitants des campagnes, c'est une odieuse tyrannie !

Tours.

Les députés d'Indre-et-Loire, MM. Belle, Joubert et Wilson, ont voté l'ordre du jour motivé présenté à la Chambre par MM. Spuller, Devès et Paul Bert.

M. Rivière, en sa qualité sans doute de défenseur de M. Laisant, n'a pas pris part au vote. Il lui en eût trop coûté de flétrir l'indigne conduite de M. Laisant.

— Allons, bon ! voilà la récompense de ma sincérité.

— C'est que tu dis cela comme si tu sous-entendais quelque chose.

— Mais il y a effectivement un sous-entendu.

— Voyons, ne me fais pas languir.

— Le plus sympathique de tes convives est, à mon avis, le docteur Chambrey ?

— C'est un charmeur, tout le monde te le dira, et, tu sais, vox populi...

— Merci pour le reste.

— L'excellent docteur est l'âme de nos réunions, le joueur le plus intrépide, mais aussi le plus consciencieux que je connaisse ; quand il s'absente, nos soirées sont ternes, nos parties sans entrain, il perd comme il gagne, le plus indifféremment du monde ; nous l'avons surnommé : Caten l'ancien.

— Très-bien ; mais pourquoi ton honorable convive, même au dessert, ne boit-il que de l'eau ?

— Ah ! voilà la grande question que j'attendais.

— Est-elle indiscrète ?

— Je pourrais le répéter, comme le fait le docteur lui-même, lorsque cette question lui est posée : « Parce que c'est son goût » ; mais comme tu ne te contenterais pas de cette réponse, je vais t'en donner une autre, à une condition, toutefois.

— Laquelle ?

— Cette histoire renfermant un drame de famille

de chaque volume de sa troisième série, formée des tomes XXXI à XLV, volumes compactes, brillamment illustrés. Beau et bon fonds de bibliothèque, que, après l'avoir lu, on relit encore et qui amuse tout le monde.

Ah ! pourquoi n'avons-nous pas beaucoup de publications comme celle-là !

Paris, 7 fr. — Départements, 8 fr. 50.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gêrome. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Une école de cuisine pour les jeunes filles, par H. Vernoy. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Noël, par A. Brunet. — Funérailles de M^{me} Thiers, par E. Herbaut. — La Jolie Veuve, par Charles Ross, traduit de l'anglais par Amy Davy (fin). — De Paris à Samarkand, par R. Bryon. — Saint Martin, par X. Dachères. — Bibliographie, par X. Dachères. — Bulletin financier, par Flatus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : La Mère des Compagnons, opéra-comique en trois actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Hervé ; acte premier. — Une conférence de M^{lle} Louise Michel, à la salle Favier, à Belleville. — La dernière éruption du Vésuve. — Une école de cuisine pour les jeunes filles, à Boston. — Noël. — Funérailles de M^{me} Thiers : le cortège partant de la place Saint-Georges. — De Paris à Samarkand : le repas des Kirghises ; trombes de sable dans le steppe. — Saint Vincent de Paul et sa mission sociale : Saint Vincent de Paul nourrit la Lorraine et l'Alsace, tableau de M. Lecocq de Noy.

— Saint Martin : Saint Martin et le lépreux de Paris, composition de M. Joseph Blanc. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50, trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

VIENT DE PARAÎTRE EXPULSION DES CONGRÉGATIONS

DANS L'OUEST

JUIN-NOVEMBRE 1880

Par Émile PINGAULT

Rédacteur au

Journal de Maine-et-Loire.

Prix : 2 francs.

Franco par la poste : 2 fr. 40.

On trouvera cet ouvrage chez l'auteur, rue de l'Espine, 5, à Angers.

Le dépôt des ouvrages de la Société Bibliographique de Paris et de la librairie Palmé, qui était pendant la foire qui de Limoges, vis-à-vis la rue du Palais-de-Justice, est établie montée du Fort, près de la Retraite, à Saumur.

On trouvera dans cette maison, entre autres ouvrages : Les Bénéfices de la maison Gambetta ; tous les almanachs, etc., etc., et diverses brochures d'actualité.

Lundi est venu devant le tribunal l'affaire des Bénédictins de Solesmes contre le sous-préfet et contre le commissaire de La Flèche. Le procureur de la République a déposé un déclinatoire. M. Ernoul a plaidé pour les demandeurs. Personne n'a pris la parole pour l'administration. Le président, qui siégeait sans assesseurs, a remis l'ordonnance à la prochaine audience.

NANTES.

Comme on devait s'y attendre, après les pluies persistantes que nous subissons, la Loire déborde et plusieurs quartiers de la ville de Nantes sont inondés; on nous signale notamment le chemin de la prairie d'Amont et le chemin du Balagué. Des bateaux ou des appontements y sont nécessaires.

L'Espérance du Peuple donne les détails suivants sur la « Plantation laïque d'une croix, en l'an de grâce dixième de la République », à la Limouzinière, arrondissement de Nantes :

« Nous laissons à nos lecteurs le soin de décider si le fait que nous allons narrer est une manœuvre électorale ou le fruit d'un zèle extra-clérical.

« C'est au petit bourg de la Limouzinière qu'il s'est produit, et l'auteur de ce fait inouï est le maire de cette commune, qui s'honore de l'amitié du préfet Herbette et de celle du prétentieux maire de Saint-Colombin.

« Or, écoutez-en le récit. Le curé de la paroisse était absent; dans sa cour, gisait étendue une croix superbe, que l'on devait solennellement planter et bénir. Notre maire le savait et l'absence du curé lui était connue. Quel bon tour à lui jouer, d'y procéder sans lui! Aussitôt dit, aussitôt fait; il court à la cure avec quelques ouvriers, la croix est chargée, emportée, dressée, puis au pied de la croix on se met à boire et à fumer.

« Il en fut ainsi, disait-on en les voyant, lorsque les Juifs élevèrent une croix à Jésus le Nazaréen, sauf qu'on jouait au lieu de fumer.

« On fut bien quelque peu scandalisé, mais bah! pour un préfet qui fait enlever les croix, à Paris, passe encore un maire républicain qui en plante une en plein midi, sans l'assistance du curé et sans sa bénédiction. Nous ne sommes pas à bout de surprises: après les enterrements laïques, les mariages laïques, les écoles laïques, voici une plantation laïque de croix.

« Qui fut étonné à son retour, ce fut le curé, et ce furent aussi les marguilliers et les paroissiens, en apprenant ce coup de maître et d'autorité.

« A M. le maire de la Limouzinière le pompon; nul maire avant lui n'avait jusqu'ici entrepris une œuvre aussi cléricale; mais qu'il prenne garde, ses électeurs pourraient bien, le neuf janvier, lui faire endosser la veste à croix rouge qu'il portait le jour de la Fête-Dieu. »

LE MANS.

Jeudi, vers quatre heures et demie du matin, un des infirmiers de l'Hôtel-Dieu du Mans était en train de donner à boire à un malade, lorsque celui-ci, pris d'un accès de délire subit, se jeta à bas de son lit du côté opposé à celui où se trouvait l'infirmier, ouvrit une fenêtre et se jeta dans le vide.

L'infirmier avait couru sur le malade dès qu'il avait compris son intention, mais il ne put que le saisir par le pan de sa chemise, qui lui resta dans la main.

On se hâta de descendre dans la cour, où on trouva le malheureux qui était tombé d'une hauteur de dix à douze mètres, — la salle Saint-Marlin, où il était, est au deuxième étage, — et qui, dans sa chute, s'était brisé la cuisse et la rotule gauche et fait à la tête une petite blessure. Celle-ci, paraît-il, a suffi pour provoquer une congestion cérébrale qui emporta le malade à sept heures du matin.

La victime de cet accident est un sergent-major du 104^e de ligne du nom d'Alexandre Gilhem, âgé de 26 ans. Il était entré à l'hôpital le 17 décembre dernier avec une fièvre cérébrale.

— Au Mans, la Sarthe a monté dimanche dans d'énormes proportions.

Toutes les caves de la rive droite, dans le quartier du Pré, sont envahies.

Au carrefour des rues du Chêne-Vert et Saint-Victor, il y a de 30 à 40 centimètres d'eau.

Le petit jardin de la rive gauche disparaît presque entièrement sous l'eau.

Le bateau-lavoir de l'hôpital a été enlevé.

Lundi, toute la matinée, une foule considérable se pressait sur les quais.

RENNES.

Dimanche, à l'issue des vêpres de la cathédrale de Rennes, et au moment où M. l'archiprêtre donnait la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, un coup de feu a été tiré dans l'église par un individu qui a immédiatement pris la fuite. Cet homme a été arrêté sur le Mail.

Personne n'a été blessé, mais l'effroi a été grand parmi les fidèles, qui croyaient que le coup de feu avait été tiré sur le célébrant.

Faits divers.

A Paris, on se prépare à éclairer la place du Carrousel à la lumière électrique: les foyers de lumière, beaucoup plus considérables que ceux de la place de l'Opéra, produiront, dit-on, un effet qui sera saisissant.

Il existe en grand nombre, dans les pays voisins, des maisons mortuaires. En France, nous n'en possédons dans aucune ville. Un projet pour en construire à Paris va être mis à l'étude très-prochainement.

Les maisons mortuaires répondront à une triple utilité: 1^o Rassurer les populations

contre le danger d'un enterrement précipité, en gardant les corps jusqu'à la putréfaction, seul signe indéniable de la mort réelle; 2^o éloigner la contagion en enlevant rapidement les cadavres d'individus atteints de maladies contagieuses; 3^o soustraire de malheureuses familles, obligées de vivre dans une unique chambre, au contact malsain et désolant d'un mort.

Mais pour que ces maisons mortuaires rendent tous les services qu'on en peut attendre et pour habituer la population à leur usage, elles devront remplir certaines conditions d'emplacement et d'aménagement intérieur. C'est ainsi qu'on les placera autant que possible à proximité de la maison de la famille et des édifices consacrés au culte du mort et non dans un cimetière. On évitera également tout ce qui peut frapper l'imagination des parents, comme l'adjonction de salles d'autopsie ou de cabinets d'anatomie.

Enfin, on disposera le local en chambre ou compartiments isolés, ornés et meublés diversement, remplissant toutes les conditions hygiéniques désirables, et on y construira une vaste salle pour permettre la réunion des amis de la dernière heure. Dans une partie séparée et soigneusement ventilée, seront des cellules consacrées aux maladies contagieuses et un appareil de désinfection à air chaud, pour les vêtements et les objets ayant servi au défunt, y sera installé.

L'étude du projet portera sur la création de maisons mortuaires, à titre d'essai, dans deux ou trois quartiers de Paris, et elles seront installées de préférence dans un bâtiment de la ville approprié à cet effet. Le dépôt mortuaire sera établi sur un point aussi rapproché que possible du quartier qu'il doit desservir. Chaque famille pourra venir veiller jusqu'au dernier moment sur ceux qu'elle aura perdus, et leurs corps y seront transportés aussitôt après la visite du médecin de l'état civil.

Le transport au dépôt mortuaire sera facultatif, excepté pour les cas de décès par suite d'affections épidémiques ou contagieuses où il pourra devenir obligatoire. (Liberté.)

Le facteur sonne à la porte d'un pauvre diable avec une arrière-pensée d'étreennes.

— Entrez, mon brave, dit le pauvre diable, venez pour... ?

— Oui, monsieur... avec le petit calendrier.

— Je vois ce qui vous attire, mais je vais vous proposer un marché: vous aurez cinq pour cent sur les valeurs que je recevrai, pendant l'année, par lettres chargées.

— Ah! c'est que...

— C'est que... quoi?

— J'aimerais mieux un franc tout de suite.

AVIS IMPORTANT.

M. GUIOT, opticien, dont les magasins sont sur la place de la Bilange, étant de retour de Paris, fait prévenir toutes les personnes qui lui ont confié des réparations, de venir les retirer sans retard, car le départ de ses magasins d'optique est irrévocablement fixé pour dimanche prochain.

Dans les réparations rapportées de Paris

par M. Guiot, se trouvent comprises celles de plusieurs Baromètres, Longues-Vues et Jumelles.

Ne pas tarder à venir les retirer dans les deux grandes voitures situées entre les deux kiosques, place de la Bilange, car M. Guiot se verrait dans l'obligation de les déposer au bureau de M. le Commissaire de police.

N'ACHETEZ RIEN sans réclamer de vos Fournisseurs des COUPONS COMMERCIAUX C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE Pour Brochures et Renseignements s'adresser:

A Saumur, maison LAN et Cie, 18, rue Beurepaire.

Pour augmenter son capital et ses revenus, s'abonner à l'ECLAIREUR FINANCIER. Ce journal donne les renseignements précis sur toutes les valeurs et publie la liste de tous les tirages. UN FRANC PAR AN. Les abonnements sont reçus à Paris, rue Vivienne, 45, et sans frais dans tous les bureaux de poste.



Magasins de LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53,

SAUMUR

ÉTRENNES

EXPOSITION et MISE EN VENTE

DE

Petits Bronzes, Maroquinerie, Tabletterie, Laque, Écaille et autres Objets de Fantaisie achetés spécialement pour les ÉTRENNES, et propriété exclusive des

Magasins de la Glaneuse.



SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 51 sur

les jours que Dieu fait, s'en va gaiement à sa petite pègue aux crabes.

Si par hasard vous allez passer la saison des bains à Villerville, vous pourrez le voir, à chaque retour de la marée, son grand bonnet de laine sur l'oreille, sa manne sur le dos, son long crochet à la main, remonter en sifflant la rampe caillouteuse sur le rebord de laquelle viennent s'asseoir les convalescents et les pauvres. Ils ont leur part quotidienne dans la pègue du père Leday. Malgré ses quatre-vingts ans passés, il ne reçoit pas, il donne encore l'aumône de la mer.

CHARLES DESLYS.

FIN.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 3 janvier 1884,

GRAND SUCCÈS

Cinquième et dernière représentation de

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU REBOUTEUR

(Suite et fin.)

CHAPITRE XIV.

CONCLUSION.

A quelques mois de là, par une douce matinée de mars, une calèche s'arrêtait devant la ferme du père Ysabeau.

Pascal en descendit le premier, tout ému, tout joyeux.

Puis la tante Brigitte.

Puis le docteur Cauvain, auquel son fils s'empressa de présenter une canne, sur laquelle il daigna s'appuyer à peine.

On pénétra dans l'enclos.

Césarine Leday, qui venait d'apporter à la ferme des crabes pêchés par son grand-père, accourut sous les pommiers.

— Où est le maître? demanda Jean Cauvain.

— Dans le jardin, avec la demoiselle... faut-il les prévenir?

— Inutile... j'aime autant que ça leur soit une surprise.

Grande fut effectivement la stupeur de Jac-

ques à l'apparition de son ancien ennemi qui s'avavançait, ingambe et souriant, à sa rencontre.

Il en laissa tomber la greffe qu'attendait un églantier dont Thérèse retenait la cime entr'ouverte.

— Le docteur Cauvain!... ici... chez moi!

— Eh! n'est-il pas juste que je vienne remercier mon ange sauveur... ma jolie rebouteuse?

— Merci également à vous, docteur Cauvain... car c'est grâce à votre signature que j'ai pu sortir de cette prison maudite, où peut-être je serais mort.

— Bravo! voilà d'excellentes dispositions... qui m'enhardissent encore à vous faire ma demande.

— Quelle demande?

— Eh! parbleu!... la main de votre fille... pour mon fils ici présent, le docteur Pascal Cauvain!

Le père Ysabeau, moins étonné peut-être qu'on ne s'y serait attendu, se retourna vers sa fille.

— Ah ça... décidément, tu l'aimes donc?

Depuis quelques instants déjà, Thérèse baissait les yeux. A cette brusque question, elle vint cacher son front rougissant dans le sein paternel.

— Eh bien! demanda le père Jean, eh bien! que répondez-vous?

Pour toute réponse, le père Jacques attira du geste Pascal, et plaça sa main dans celle de Thérèse.

— Vivat! s'écria le docteur Cauvain tout en

brandissant d'un air victorieux sa canne inutile, vivat!... et nous, mon ancien ennemi, mon vieux confrère... est-ce que nous ne nous donnerons pas aussi la main?

Il va sans dire que le mariage eut lieu à la chapelle de Grâce.

Ce fut par une riante matinée de mai. Tous les personnages de cette histoire, tous nos amis étaient là: la tante Brigitte et la tante Cotentin, le docteur Bertot, le bon brigadier, le vieux Joseph, le père Leday, Césarine et ses deux petits frères, voire même tous les médecins de l'arrondissement, qui, par leur présence, semblaient vouloir cimenter la paix entre la pratique et la théorie, entre la chirurgie et le reboutage.

Puisse-t-il en être de même en maint autre lieu, comme en mainte autre chose!

Ce qu'il faut désirer, ce qu'il faut vouloir par dessus tout, c'est l'apaisement et la concorde.

Quelques années se sont écoulées depuis cet heureux dénouement. Pascal Cauvain est devenu le médecin le plus renommé du Calvados. Deux beaux enfants sourient sur les genoux de Thérèse. Tous les vieux parents existent encore, heureux et gaillards, y compris même le père Leday, qui, tous

100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N° 85.410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalescière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuratation prompt et facile, et surtout assainir et

rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. » Denis, professeur de chimie.

Cure N° 99.625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Babai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 18 fr.; 4 kil., 24 fr.; 5 kil., 30 fr.; 6 kil., 36 fr.; 7 kil., 42 fr.; 8 kil., 48 fr.; 9 kil., 54 fr.; 10 kil., 60 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez

COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Pins d'**ASTHME**
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratuite franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLEARY
à Marseille.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 DÉCEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	84	80	»	Crédit Foncier colonial	440	»	»	C. gén. Transatlantique	595	»	»	»	2 50
4 %	87	10	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1460	»	12 50	Canal de Suez	1267	50	»	»	»
4 1/2 %	115	60	»	Obligations foncières 1877	358	»	1 50	Société autrichienne	608	75	»	»	2 50
5 %	119	50	»	Obligations communales 1879	460	25	»	OBLIGATIONS.					
Obligations du Trésor	520	»	2 50	Obligat. foncières 1879 3 %	458	50	»	Est	388	»	»	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	510	»	»	Soc. de Crédit Ind. et comm.	735	»	»	Midi	396	50	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	»	»	Crédit mobilier	690	»	5 1	Nord	399	50	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	810	»	»	Orléans	397	»	»	»	»
— 1865, 4 %	520	»	1	Est	752	56	2 40	Ouest	394	25	»	»	»
— 1869, 3 %	403	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1510	»	15	Paris-Lyon-Méditerranée	395	»	»	»	»
— 1871, 3 %	399	»	1	Midi	1135	»	10	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»	»	»
— 1875, 4 %	512	»	1	Nord	1742	50	15	Paris-Bourbonnais	395	»	»	»	»
— 1876, 4 %	510	»	»	Orléans	1292	50	2 50	Canal de Suez	565	»	»	»	»
Banque de France	3715	»	»	Ouest	835	»	1 25						
Comptoir d'escompte	1005	»	5	Compagnie parisienne de Gaz	1555	»	15						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir.
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
48^e ANNÉE (1880).

Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des quarante premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1881, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

MAGASIN PITTORESQUE

RÉDACTEUR EN CHEF : M. EDOUARD CHARTON, MEMBRE DE L'INSTITUT.
La collection se compose des années 1833 à 1880. — Le volume 1880 (48^e année) a été mis en vente le 5 décembre 1880.
LES ABRONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER DU 31 DÉCEMBRE. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 944 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dèzé, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Union postale 9 »
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.

Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8^e.

Prix, pour Paris, broché 15 fr.
— cart., doré sur tranche 18 »

A VENDRE MAISON

Rue du Marché-Noir, n° 13,
Occupée actuellement par M. Bloudeau, cafetier.
S'adresser à M. GUÉRIN, 13, rue Beaurepaire. (742)

A AFFERMER BOUTIQUE ET APPARTEMENTS

Pour la Saint-Jean prochaine,
Rue Nationale, n° 3,
Occupée par le sieur Richard-Cochin, menuisier-revendeur.
S'adresser à M. BARRIN-MORICET.

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT, MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE UN JOLI CHIEN A POIL RAS

Agé de vingt mois.
S'adresser au bureau du journal.

1 FRANC PAR AN 103,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causette financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

A VENDRE

Pour 200 francs,
PETITE VOITURE LÉGÈRE
A 4 roues et à 5 places.
S'adresser à M. FOURNÉ-CHESNEAU. (774)

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE
Propre à la selle et à la voiture.
S'adresser au bureau du journal.

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

LIBRAIRIE E. MILON ET FILS

On demande un apprenti.

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.
PRIX MODÉRÉS.

Grands Magasins de la Paix SARGET-GIRAULT
6, rue d'Orléans, Saumur.

A partir de Dimanche 19 Décembre
GRANDE MISE EN VENTE
D'OBJETS POUR ÉTRENNES
Articles de Paris, Maroquinerie, Bronzes, etc.
Tous ces objets, quels qu'ils soient, seront vendus meilleur marché que partout ailleurs.

GRAND CHOIX D'ARTICLES UTILES POUR ÉTRENNES

Tels que :
Lingerie, Cravates, Foulards, Eventails, Fantaisie, Japans, Gilets de chasse, Chemises, Mouchoirs, etc.

PRIMES
Pour tout achat de 50 francs.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.

BAZAR DES FAMILLES
5, Place du Marché-Noir, 5, SAUMUR

Vente et Exposition de Jouets d'Enfants et Articles pour Etrennes.

Tout est beau, nouveau, de bon goût, et surtout pas cher.

GRANDE SÉRIE DE JOUETS DEPUIS CINQ CENTIMES.

N'achetez pas vos Etrennes avant de faire une visite au nouveau BAZAR DES FAMILLES, 5, place du Marché-Noir.

16 PAGES DE TEXTE

PAR AN 50 CENTIMES

LE CRÉDIT PARISIEN
Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres
DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France.
Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.
DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE.